

## ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

**Objet** : stationnement interdit et réservé parkings rue de la Vallée – « Animation Sportive Départementale kayak-paddle »

Le Maire de la Commune du PALLET,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 complétée par l'arrêté du 31 juillet 2002,

**Vu la demande en date du 17 mars 2026, formulée par Monsieur Guillaume TABOADA**, animateur au Département de Loire-Atlantique – délégation vignoble, dans le cadre de l'Animation Sportive Départementale, école « sports de nature », activité kayak-paddle, prévue le Mercredi après-midi, de 13h00 à 16h00, sur le secteur du Moulin du Pé de Vignard, rue de la Vallée à Le Pallet,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient, et quelle qu'en soit la nature, à l'intérieur de l'agglomération et en dehors de cette agglomération.

### ARRETE

**ARTICLE 1** : Monsieur Guillaume TABOADA est autorisé à occuper le domaine public le Mercredi après-midi, de 13h00 à 16h00, à partir du **Mercredi 29 avril et ce jusqu'au Mercredi 10 juin 2026**, pour l'activité kayak-paddle, rue de la Vallée (voir plan joint) à Le Pallet.

**ARTICLE 2** : A cette occasion, le stationnement des véhicules sur les parkings rue de la Vallée sera interdit et réservé à l'Animation Sportive et Départementale.

**ARTICLE 3** : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié en Mairie et affiché sur site.

**ARTICLE 5** : La Directrice Générale des Services de la commune de Le Pallet, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Vallet, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire  
et publié le

**13 AVR. 2026**

Au Pallet, le 13 avril 2026

  
Le Maire,  
Xavier PINEAU

# rue de la Vallée

